

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00814

**TRAVAUX DE MAÇONNERIE SUR LE BARRAGE DE
COUZON-LOT 1 TRAVAUX SUR CORDES**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 2123-1 1° et R 2123-4 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la consultation relative à un marché de travaux de maçonnerie sur le barrage de Couzon- Lot 1 travaux sur cordes, organisée par Saint-Etienne Métropole du 30/04/2024 au 07/06/2024 à 12h00, ayant fait l'objet d'une publicité sur le site internet de Saint-Etienne Métropole et sur le site UsineNouvelle.com,

CONSIDERANT les offres remises par les 7 candidats suivants :

- VERTICAL AXESS – 29 rue de la Vachère, 63970 Aydat
- SASU EVEREST- 257 rue de Crequi, 69003 Lyon
- SOMAI- 61 rue Mathieu Dussurgey, 69 190 Saint-Fons
- MANANG- 302 rue des Blaches, ZI la Buissière, 38530 la Buissière
- ALTIUS – 359 rue de l'Artisanat, parc du Calvi, 74330 Poisy
- La CORDISTERIE- 49 rue du Suc des Flachères, 43600 Sainte-Sigolène
- ACRO EVOLUTION- 22 rue Goblet, 42100 Saint-Étienne

CONSIDERANT que l'offre remise par le candidat suivant est irrégulière :

- La CORDISTERIE- 49 rue du Suc des Flachères, 43600 Sainte-Sigolène

CONSIDERANT que les offres remises par les 6 candidats suivants sont conformes :

- VERTICAL AXESS – 29 rue de la Vachère, 63970 Aydat
- SASU EVEREST- 257 rue de Crequi, 69003 Lyon
- SOMAI- 61 rue Mathieu Dussurgey, 69 190 Saint-Fons
- MANANG- 302 rue des blaches, ZI la Buissière, 38530 la Buissière
- ALTIUS – 359 rue de l'Artisanat, parc du Calvi, 74330 Poisy
- ACRO EVOLUTION- 22 rue Goblet, 42100 Saint-Étienne

CONSIDERANT que les offres ont été jugées au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir : la valeur technique pondérée à 40 % et le prix des prestations pondéré à 60 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre de SOMAI pour le lot 1 est économiquement la plus avantageuse,

REÇU EN PREFECTURE

Le 28 août 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_AU-042-244200770-20240828-C20240081410

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché relatif à des travaux de maçonnerie sur le barrage de Couzon, est conclu avec la société SOMAI pour le lot 1, travaux sur cordes sise 61 rue Mathieu Dussurgey, 69 190 Saint-Fons, Siret n°808 096 101 00023.

ARTICLE 2

La durée du marché court à compter de la date de notification du marché jusqu'à la réception des travaux.

ARTICLE 3

Les prestations seront rémunérées par application de prix unitaires. Les prix du marché sont révisables mensuellement.

Le montant estimé du marché s'élève à 45 580 € HT.

ARTICLE 4

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget Eau Potable, section investissement, EAURD-2014 RDG9.

ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 28/08/2024
Pour le Président, et par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX